

COMPTES ANNUELS 2014 DE L'OP3FT

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 23 de ses Statuts, l'OP3FT a établi des comptes qui comprennent un bilan et un compte de résultat pour son troisième exercice débutant le 1^{er} janvier 2014 et clos le 31 décembre 2014.

Les Comptes annuels 2014 de l'OP3FT ont été arrêtés le 5 juin 2015 et approuvés le 29 juin 2015 par le Conseil d'administration de l'OP3FT. Le rapport du Commissaire aux comptes est en date du 29 juin 2015.

Le présent document inclut une présentation des Comptes annuels 2014 de l'OP3FT ainsi que le bilan, le compte de résultat et le rapport du Commissaire aux comptes.

Le présent document est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT, aux URLs (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE n°11 du 17 mars 2012 : 1540

PRÉSENTATION

Les Comptes annuels 2014 de l'OP3FT se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	932.586 euros
Revenus de la dotation :	1.800.000 euros
Résultat de l'exercice :	-115.797 euros

Faits significatifs de l'exercice

Les ressources de l'OP3FT pour le financement de sa mission d'intérêt général sont exclusivement constituées par les revenus de sa dotation.

L'OP3FT n'a pas reçu de dons manuels issus de la générosité publique.

L'OP3FT s'interdit toute activité lucrative, y compris accessoire. Aucun produit d'activité ni aucun produit de rétribution pour services rendus ne vient donc alimenter les ressources de l'OP3FT.

Règles et méthodes comptables

Les Comptes annuels 2014 de l'OP3FT ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations en France.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions et licences :	1 à 3 ans
Brevets et création graphique :	5 ans
Installations / agencements divers :	5 ans
Matériel de bureau et informatique :	1 à 3 ans
Mobilier :	2 à 4 ans

Analyse du bilan

Les actifs se répartissent comme suit :

- Autres immobilisations incorporelles (brevets) : 64.568 euros
- Autres immobilisations corporelles (matériels informatiques) : 27.474 euros
- Autres immobilisations financières (caution des locaux) : 15.652 euros
- Créances usagers et comptes rattachés (redevance de la licence d'exploitation du Registre Central Frogans pour les mois de septembre 2014 à janvier 2015) : 750.000 euros
- Disponibilités (cash et équivalents) : 51.355 euros

Les fonds propres et les dettes se répartissent comme suit :

- Fonds propres : 305.854 euros
- Résultat de l'exercice (déficit) : -115.797 euros
- Fournisseurs et comptes rattachés (y compris les factures non parvenues) : 350.888 euros
- Autres dettes (congés payés et charges sociales) : 125.455 euros
- Produits constatés d'avance (redevance de la licence d'exploitation du Registre Central Frogans pour le mois de janvier 2015) : 150.000 euros
- Caution (lettre de crédit pour l'ICANN) : 18.000 dollars US

Au 31 décembre 2014, l'OP3FT n'a pas de dette bancaire.

Analyse du compte de résultat

Les revenus :

- Revenus de la dotation (issus exclusivement de la licence d'exploitation du Registre Central Frogans) : 1.800.000 euros

Les charges d'exploitation se répartissent comme suit :

- Services extérieurs (prestataires intervenant dans le cadre des travaux portant sur le progrès de la technologie Frogans, location des locaux) : 567.272 euros
- Autres services extérieurs (prestataires intervenant dans le cadre des travaux portant sur la promotion et la protection de la technologie Frogans, ainsi que les services pour le suivi juridique, comptable et social) : 773.946 euros
- Impôts, taxes et versements assimilés (taxes sur les salaires, taxes foncières) : 34.928 euros
- Salaires et traitements : 480.102 euros
- Charges sociales : 224.472 euros

OP3FT

Fonds de dotation Loi du 4 août 2008

**6, square Mozart
75 016 PARIS**

SIRET N° : 750 584 864 00011

BILAN
ET
COMPTE DE RESULTAT
AU
31 DECEMBRE 2014

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	4 272	3 052	1 219	2 442	- 1 223
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	87 440	22 872	64 568	53 693	10 875
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	76 552	49 078	27 474	38 108	- 10 634
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	15 652		15 652	15 652	
TOTAL (I)	183 916	75 002	108 914	109 895	- 981
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				1 600	- 1 600
Créances usagers et comptes rattachés	750 000		750 000	600 000	150 000
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				2 403	- 2 403
. Personnel					
. Organismes sociaux				6 343	- 6 343
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres				1 974	- 1 974
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	51 355		51 355	44 872	6 483
Charges constatées d'avance	22 317		22 317	29 190	- 6 873
TOTAL (II)	823 672		823 672	686 382	137 290
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	1 007 587	75 002	932 586	796 278	136 308

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	421 650	217 244	204 406
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	-115 797	204 406	- 320 203
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (comodat)			
TOTAL (I)	305 854	421 650	- 115 796
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	389		389
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	350 888	167 788	183 100
Autres	125 455	56 839	68 616
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	150 000	150 000	
TOTAL (IV)	626 732	374 627	252 105
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	932 586	796 278	136 308
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Montants nets produits d'exploitation						
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Cotisations						
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Revenus de la dotation			1 800 000	1 800 000		0,00
Reprise de provisions						
Transfert de charges			215 477		215 477	N/S
Sous-total des autres produits d'exploitation			2 015 477	1 800 000	215 477	11,97
Total des produits d'exploitation (I)			2 015 477	1 800 000	215 477	11,97
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)						
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)						
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 015 477	1 800 000	215 477	11,97
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-115 797		- 115 797	N/S
TOTAL GENERAL			2 131 274	1 800 000	331 274	18,40

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	12 635	11 909	726	6,10
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	4 048	5 150	- 1 102	-21,40
Services extérieurs	567 272	446 173	121 099	27,14
Autres services extérieurs	773 946	448 451	325 495	72,58
Impôts, taxes et versements assimilés	34 928	40 291	- 5 363	-13,31
Salaires et traitements	480 102	415 664	64 438	15,50
Charges sociales	224 472	188 794	35 678	18,90
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	33 870	38 847	- 4 977	-12,81
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (I)	2 131 274	1 595 279	535 995	33,60
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		315	- 315	-100
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)		315	- 315	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	2 131 274	1 595 594	535 680	33,57
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		204 406	- 204 406	-100
TOTAL GENERAL	2 131 274	1 800 000	331 274	18,40
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
Total				

Annexes légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014 dont le total est de 932 585,57 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -115 796,86 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

La déclaration de création du Fonds de dotation OP3FT a été publiée le 17 mars 2012 au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise (JOAFE n°11) de la République Française, sous le numéro 1540.

Le Fonds de dotation OP3FT a été créé avec une dotation initiale apportée à titre gratuit et irrévocable par le Fondateur. Par ce fait, elle n'a pas été valorisée dans les comptes du Fonds de dotation.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Les ressources du Fonds de dotation OP3FT pour le financement de sa mission d'intérêt général sont exclusivement constituées par les revenus de sa dotation.

Le Fonds de dotation OP3FT n'a pas reçu de dons manuels issus de la générosité publique.

Le Fonds de dotation OP3FT s'interdit toute activité lucrative, y compris accessoire. Aucun produit d'activité ni aucun produit de rétribution pour services rendus ne vient donc alimenter les ressources du Fonds de dotation OP3FT.

Les droits sur la demande PCT publiée sous le WO 2010/115744 ont été perdus au Japon, Chine, Corée du Sud et Inde suite à une erreur de délai commise par un cabinet de conseils en propriété industrielle. A ce titre le fonds de dotation OP3FT a perçu une indemnité de 200 000 €, comptabilisée en transfert de charge à la clôture de l'exercice.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture :

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

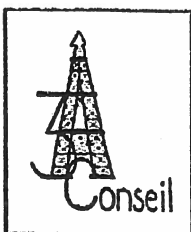
Concessions, licences	1 à 3 ans
Brevets et création graphiques	5 ans
Installations/ agencements divers	5 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 3 ans
Mobilier	2 à 4 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OP3FT
Fonds de dotation loi du 4 aout 2008
6, square Mozart
75016 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014



3 A CONSEIL

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite au Tableau de l'ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

34, rue de Liège - 75008 PARIS Tél. : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50 - E-mail : info@3a-conseil.fr
S.A. au capital de 56 000 Euros - R.C. Paris B 383 335 007

OP3FT
Fonds de dotation loi du 4 aout 2008
6, square Mozart
75016 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

000 0 000

Aux administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds de dotation, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 5 juin 2015. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II. - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relative à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 29 juin 2015

SA 3 A CONSEIL
Commissaire aux Comptes



Marc de Salinelles
Président du conseil d'administration